

## ACCORD FINAL DE LA TABLE RONDE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES FINANCES CANTONALES

Les partenaires soussignés, ayant participé à la Table ronde en matière d'assainissement des finances cantonales, déclarent accepter le résultat global à l'issue de leurs travaux et figurant en annexe au présent accord.

Ils s'engagent à faire aboutir le programme d'économies ainsi proposé, chacun dans sa sphère de pouvoir, d'influence et de compétences et à conserver l'esprit de consensus qui a guidé les travaux de la Table ronde.

L'ensemble des mesures adoptées, globalement équilibrées, vise à assainir durablement les finances de la République et Canton du Jura. Elles représentent des économies sur le compte de fonctionnement de 35 millions de francs au total.

Le programme adopté vise à redonner la marge de manœuvre nécessaire aux autorités cantonales pour permettre d'assumer les investissements nécessaires au développement du Canton et de faire face aux changements importants à venir dans le cadre des conditions financières de notre Etat, notamment en lien avec la réforme des entreprises III et la péréquation financière fédérale.

Pour les mesures ayant une incidence sur les postes de travail, l'engagement est pris de proposer à toute personne touchée une possibilité de remplacement. Il sera notamment recouru en priorité aux mutations internes, à la mise à profit des départs en retraite, et en accordant la priorité, lors de futurs recrutements au sein de l'Etat, aux personnes touchées par les mesures. Conformément à la législation, les mesures qui concernent le personnel seront discutées avec la Coordination des syndicats de la fonction publique.

Au terme du programme d'économies en 2018, le nombre d'équivalent plein-temps sera bloqué à 1800 EPT d'employés administratifs et enseignants (1863 EPT au budget 2014)

Le Gouvernement jurassien s'engage à mettre à exécution les mesures qui sont de sa compétence et à soumettre les autres projets au Parlement, afin de pouvoir en imputer les effets financiers dans les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018. Il s'engage également à poursuivre l'examen et la réalisation des pistes adoptées dans le présent programme.

Les représentants des partis politiques s'engagent à soutenir, au sein de leur mouvement et auprès de la population qu'ils représentent, le contenu de l'accord et les projets concrets qui en résulteront.

Adopté à Delémont, le 28 août 2014

Représentant le Gouvernement jurassien  
Charles Juillard      Michel Thentz

Représentant le Parti démocrate-chrétien  
jurassien

Paul Froidevaux      Pierre Kohler

Représentant le Parti socialiste jurassien  
Loïc Dobler      Gilles Froidevaux

Représentant le Parti libéral-radical  
Yann Rufin      Alain Lachat

Représentant le Parti chrétien-social  
indépendant  
Géraldine Benchat      Thomas Schaffter

Représentant l'Union démocratique du  
centre  
Romain Schaer      Damien Lachat